Renouvellement mandat cdc

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31 357 776 Euros
Siège social 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 R.C.S. NANTERRE

17955

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 26 MAI 2010

L'an deux mil dix
le mercredi vingt-six mai
à 8 heures.

Les Actionnaires de FRANFINANCE, société anonyme au capital de 31 357 776 Euros, divisé en 1 959 861 actions de 16 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE GENERALE
17 Cours Valmy - Paris La Défense 7
Salle de réunion CODIR - C 35

sur convocation faite suivant lettre recommandée ou portée, adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Didier HAUGUEL, Président du Conseil d'Administration.

Jean-Eric AUBERGER, représentant la société FRANFINANCE LOCATION et Gérard TOUATI, les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Claire GOIZET comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 959 743 actions, soit 99,99% des actions composant le capital social.

Le quorum requis étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour

Le Cabinet ERNST & YOUNG Audit, Commissaire aux comptes, représenté par Vincent ROTY. est également présent.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes, représenté par Loris STRAPPAZZON, est également présent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée

- Un exemplaire des statuts de la société
- Les doubles des lettres de convocation adressées aux actionnaires
- La feuille de présence de l'Assemblée certifiée conforme par les membres du bureau

- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- La liste des actionnaires
- Le bilan, le compte de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2009
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Le rapport sur le contrôle interne
- Les rapports des Commissaires aux comptes
- Le texte des résolutions proposées au vote des actionnaires.

Le Président déclare que les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social ou leur ont été adressés, conformément à la Loi, dans les délais légaux.

L'Assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

1 Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
2. Approbation des comptes consolidés
3. Approbation des comptes sociaux se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2009, et affectation du résultat
4. Rappel des dividendes précédents
5. Approbation des conventions réglementées
6. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes
7 Ratification de la cooptation de quatre administrateurs
8. Renouvellement du mandat de deux administrateurs
9. Non renouvellement du mandat d'un administrateur
10. Nomination de deux administrateurs
11 Pouvoirs pour les formalités.

A la demande du Président, le Secrétaire de l'Assemblée donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Il est ensuite donné lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, aprés avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale arrête le résultat net aprés impôt à.	23 658 789,29 €
Augmenté du report à nouveau créditeur de.	14 912 658,83 €
Le montant à répartir est de	38 571 448,12 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de répartir la somme de 38 571 448,12 € comme suit

Distribution d'un dividende de 12 € par action, soit pour 1 959 861 actions	23 518 332,00 €
Report à nouveau d'un montant de.	15 053 116,12 €

Le dividende attribué aux actionnaires personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement.

Le dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 juin 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de ce que, le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant, au titre des années précédentes, ont été les suivants

- Exercice 2006 21,00 €
- Exercice 2007 34,00 €
- Exercice 2008 23,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes que ceux-ci n'ont pas été avisés de la signature d'aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie les nominations faites à titre provisoire, lors du Conseil d'Administration du 7 avril 2010

de Michel ROITMAN comme Administrateur, en remplacement de Didier LEFEVRE, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

de Bernardo SANCHEZ INCERA comme Administrateur, en remplacement de Didier ALIX, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

de Bertrand de LACHAPELLE comme Administrateur, en remplacement de Charles FOISSAC, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,

de Jean-Philippe GUILLAUME comme Administrateur, en remplacement de Serge EVEILLE, démissionnaire, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Administrateurs

- **Didier HAUGUEL et la société SG FINANCIAL SERVICES HOLDING,**

viennent à expiration ce jour, les renouvelle pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat d'Administrateur de **Jean-Yves BRUNA** vient à expiration ce jour et décide de ne pas le renouveler

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer

Ines MERCEREAU en qualité de nouvel administrateur de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2015,

- **Gérard TOUATI** en qualité de nouvel administrateur de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 8 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Pour copie certifiée conforme

Gérard TOUATI
Directeur Général